



L'environnement



Il est impossible de séparer l'environnement - les déserts, les forêts et les zones urbaines - des populations et des questions de droits de l'homme, en particulier celles de justice sociale et de développement. Et cela n'est pas seulement vrai en Afrique, mais partout dans le monde, y compris en Europe. L'environnement et les hommes sont liés: toute l'activité humaine a une incidence sur l'environnement et l'environnement a des répercussions sur la vie humaine. Un exemple en est "l'effet de serre": 300 années d'utilisation du pétrole, du charbon et du gaz pour alimenter le développement industriel tout autour du monde ont contribué significativement au réchauffement planétaire. Les catastrophes naturelles subséquentes, observées ces quatre dernières années, affectent les populations tout autour de la terre. Et les peuples des pays riches du Nord, largement responsables des émissions de dioxyde de carbone, sont mieux à même de se protéger de ces "désastres naturels" que ceux des pays en voie de développement du Sud. Ce sont là des questions de justice, et donc aussi de droits de l'homme.

Parmi les autres exemples mettant en évidence le lien entre l'environnement et les droits de l'homme, citons:

- les terres agricoles infestées de mines anti-personnel pendant les conflits, qui menacent la sécurité des populations;
- les populations contraintes par la pauvreté de cultiver sur des terres à faible rendement, aggravant ainsi la désertification et la pauvreté;
- l'accident de Baia Mare, responsable d'une pollution au cyanure d'abord dans le Szamos, puis dans le Tisza et finalement dans le Danube.

Notre patrimoine environnemental

L'environnement est à la fois notre fournisseur en matières premières nécessaires à notre développement et la poubelle de nos déchets. Pourtant, pour maintenir la vie sur terre, il faut des températures stables, de l'oxygène et une eau propre. Notre planète terre n'est pas un espace infini; tout y est interconnecté, par la chaîne alimentaire, les cycles de l'eau et de la roche. La nature possède certes une certaine faculté de résistance, mais les graves perturbations de ses cycles par la pollution, les pratiques agricoles nuisibles, les projets d'irrigation ou la surpêche déstabilisent

"Si le désert grandit, la forêt disparaît, la malnutrition s'accroît, et si les habitants des zones urbaines vivent dans de très mauvaises conditions, ce n'est pas à cause du manque de ressources, mais à cause de la politique mise en oeuvre par nos gouvernants, par l'élite. Refuser les droits et les intérêts du peuple, c'est provoquer une situation où seule la pauvreté à un avenir prospère en Afrique. ... Seuls les êtres libres, ayant des droits, mûrs et responsables, sont à même de participer au développement et à la protection de l'environnement."

Intervenant à une réunion publique du WECD, Nairobi, 23 septembre 1986

Activités associées

- En première page, page 92.
- Le conte de deux cités, page 167.
- Les chaînes de la vie, page 182.
- Les Makah et la chasse baleinière, page 195.
- Nos futurs, page 210.
- Un jardin en une nuit, page 268.
- Un monde parfait, page 272.

Les catastrophes naturelles à l'échelle planétaire¹⁵

Catastrophes naturelles	1996	2000
Ouragans	62	99
Inondations	69	153
Sécheresses	9	46

l'équilibre naturel. La catastrophe de Tchernobyl en Ukraine, la mort des arbres de la Forêt-Noire en Allemagne, la désertification de l'Espagne méridionale, la maladie de la vache folle en Angleterre, l'assèchement de la mer d'Aral en Ouzbékistan et le projet de barrage d'Ilisu en Turquie sont autant d'exemples de la façon dont les hommes détruisent, sous prétexte de développement, le patrimoine environnemental, source de toute l'activité économique et de la vie elle-même.



Pouvez-vous citer des exemples locaux? Par exemple, quel est l'impact sur votre environnement proche de la construction de nouvelles routes, de l'industrie minière et d'autres développements?

L'idée de développement durable

En 1989, la Commission mondiale des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CMED) - aussi appelée Rapport Brundtland - a promu le principe de "développement durable", défini comme un développement qui réponde aux besoins présents sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. En 1992, la Déclaration de Rio y a donné suite en affirmant que les êtres humains sont au centre des préoccupations touchant le développement durable et qu'ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Le vrai problème urgent est de savoir comment aborder les questions de droits de l'homme associées à la pauvreté, à la mondialisation et au droit au développement dans un cadre qui ne détruit pas l'environnement qui nous fait vivre.

Une méthode consiste à recourir à des accords internationaux sur les questions spécifiques. Par exemple, lors de la Conférence sur les changements climatiques des Nations Unies, tenue à Kyoto, les pays industrialisés se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les négociations concernant les pays en voie de développement sont allées bon train, tout comme les critiques quant à l'efficacité ultime et à l'équité de l'accord définitif.

Une autre méthode envisageable est celle de l'approche par les droits de l'homme, qui garantirait que les principes de justice et d'égalité sont au centre de tous les accords. De l'avis de certains, les questions environnementales sont déjà suffisamment prises en considération par la législation en vigueur relative aux droits de l'homme, par exemple via le droit à la propriété, à la santé et à la vie. D'autres évoquent cependant des droits environnementaux neufs ou "émergents".

Il serait également envisageable d'ajouter un droit de l'homme à l'environnement à la liste des droits de l'homme existants. Ainsi, le projet de Déclaration de principe sur les droits de la personne et l'environnement de 1994 affirme: "Toutes les personnes ont le droit à un environnement sans danger, sain et écologiquement rationnel. Ce droit et d'autres droits de l'homme, y compris les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, sont universels, interdépendants et indivisibles."

Certains, notamment les écologistes, s'opposent à la revendication d'un droit de l'homme relatif à l'environnement. Ils redoutent que, si la vie et la santé humaines deviennent les buts de la protection de l'environnement, celui-ci ne soit protégé que pour une seule et unique raison: le bien-être des hommes. C'est pourquoi ils sont davantage partisans d'une approche holistique des droits de l'homme: selon eux, les hommes font partie intégrante de la biosphère (le réseau de la vie terrestre) et, à ce titre, leur devoir à l'égard de l'humanité va de pair avec leur devoir à l'égard de la protection environnementale. Ainsi, plus globalement, les droits de l'homme devraient tenir compte des valeurs intrinsèques, des besoins des générations futures, ainsi que des intérêts conflictuels des Etats et des peuples.

"Le salut du monde réside dans le cœur de l'homme, dans son pouvoir de réflexion, dans la tendresse et la responsabilité humaines. Nous sommes encore sous le coup de la croyance destructrice et vaine que l'homme est le pinacle de la création et pas seulement une partie de celle-ci, et que par conséquent tout lui est permis. Nous ignorons encore comment mettre la morale au premier plan, devant la politique, la science et l'économie. Nous sommes toujours incapables de comprendre que la seule véritable épine dorsale de tous nos actes - s'ils doivent être moraux - est la responsabilité. Ma responsabilité dépasse ma famille, mon pays, ma société, mon succès. Ma responsabilité devant l'Existence, qui seule l'appréciera justement."

Vaclav Havel



Certains avancent même que les autres espèces qui peuplent la terre devraient jouir de “droits de l’animal”, de la même façon que les humains ont des droits de l’homme.

Juridiquement, les animaux n’ont pas de droits en tant que tels. Ils sont toutefois souvent protégés par la législation. Ainsi, il existe des lois dans la plupart des pays européens pour garantir le bien-être et les conditions de vie des animaux de ferme.

Les droits de l’homme environnementaux

Ces droits de l’homme spécifiques peuvent être perçus comme une réponse à la situation écologique mondiale. Ils sont le produit de notre temps, comme les droits politiques et civils furent le produit d’événements historiques antérieurs.

Le concept de droits de l’homme environnementaux constitue une autre avancée que certains discutent. Cette approche entend concilier la philosophie des droits de l’homme et les principes écologiques. Les droits de l’homme (comme la dignité humaine, la liberté, la propriété et le développement) doivent refléter le fait que les individus n’opèrent pas seulement dans un environnement politique et social, mais également dans un environnement naturel. De même que chaque individu doit respecter la valeur intrinsèque de ses congénères humains, il doit aussi respecter la valeur intrinsèque des autres êtres vivants qui partagent sa vie (animaux, plantes et écosystèmes).

L’un des plus grands défis que doivent relever les enseignants - et ceux qui travaillent aujourd’hui avec la jeunesse - consiste à faire comprendre à leur public le concept dual de respect d’une part de la dignité humaine et d’autre part de la valeur intrinsèque de la vie, afin qu’ils sachent comment vivre cette philosophie; en d’autres termes, il s’agit de “penser globalement et d’agir localement” et de trouver de nouveaux modes de vie durables.

“Le mouvement environnemental ne peut survivre que s’il devient un mouvement de justice. En tant que mouvement purement écologique, il mourra ou deviendra un simple “vernissé” pour les entreprises. Tout défenseur sincère de l’environnement ne saurait se contenter d’un tel rôle. Par contre, en tant que mouvement écologique porté par la justice, ses possibilités sont illimitées.”

Vandana Shiva

Le prix Goldman pour l’environnement

Le prix Goldman pour l’environnement - le plus important du monde - récompense le travail de militants écologistes de la base.

- En 2000, Oral Ataniyazova a été récompensée pour son travail auprès des communautés d’Ouzbékistan affectées par la crise de la mer d’Aral. Elle s’est attachée à l’éducation, au bien-être médical et familial comme aux droits de l’homme des femmes et des enfants.
- La récompense de 2001 est allée à Myrsini Malakou et Giorgios Catsadorakis qui ont travaillé à sauver les zones humides menacées de Prespa, dans le nord-ouest de la Grèce. L’une de leurs réussites a été d’obtenir la signature d’un accord entre l’Albanie, l’ex-République yougoslave de Macédoine et la Grèce, créant ainsi la première zone transfrontière protégée des Balkans, modèle de collaboration pacifique entre les pays.

Participation des jeunes et des organisations de jeunesse

Les écoles, les organisations environnementales non gouvernementales et d’autres institutions dans tous les pays offrent aux jeunes la possibilité de s’impliquer activement dans les questions environnementales. Au niveau local, ils peuvent contribuer à rendre leurs maisons, écoles et clubs de jeunes plus respectueux de l’environnement, et participer aux processus locaux de prises de décision. Au niveau régional et national, ils peuvent influencer la discussion publique et le débat politique en écrivant des lettres, en donnant des représentations et en manifestant (pacifiquement) sur les questions qui les concernent. Au niveau international et mondial, ils peuvent faire entendre leur voix grâce à des déclarations comme la Charte de la Terre ou à travers des organisations militantes internationales comme Greenpeace.

A tous les niveaux, les jeunes peuvent participer grâce à Internet, aux campagnes et aux fêtes mondiales comme la Journée mondiale de l’environnement et la Journée de la Terre. La Journée de

Dates clés

Le 5 juin
Journée mondiale de
l'environnement

Le 22 avril
Journée de la Terre

l'environnement, le 5 juin, a été instituée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1972. On peut la célébrer de mille façons, par exemple par des rassemblements dans les rues, des défilés à vélo, des concerts verts, des concours scolaires de compositions ou d'affiches, des plantations d'arbres, des efforts de recyclage et des campagnes de nettoyage. Chaque année, on lance un thème particulier d'intérêt. Entre autres thèmes, citons: "Pour la vie sur Terre - Sauvez les mers", "Pauvreté et Environnement - Rompre le cercle vicieux" et "Les enfants et l'environnement" (www.unep.org). La Journée de la Terre, le 22 avril, est coordonnée par le Réseau de la Journée de la Terre qui travaille avec d'autres organisations de défense de l'environnement et des droits de l'homme - par exemple, le Sierra Club et Amnesty International - dans le but de mobiliser le public au moyen de célébrations et d'initiatives s'élevant contre les abus menaçant les droits de l'homme et l'environnement.

www.earthday.net/events/events-europe.stm

Le travail du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a lancé son programme environnemental en 1961. Ses activités dans ce domaine concernent surtout la protection de la nature et des paysages. Le programme est désormais intégré à la Direction de la Culture et des Patrimoines culturel et naturel du Conseil. Il suit trois directions principales: la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne, 1979) et la Promotion de la sensibilisation à la diversité biologique et paysagère.

L'information et la sensibilisation à la protection de l'environnement s'effectuent grâce aux publications du Conseil de l'Europe. Son réseau d'agences nationales contribue aussi à la promotion de la protection de la diversité biologique et paysagère.

Instruments et déclarations internationaux

Parmi les nombreux traités et instruments traitant des droits de l'environnement et de l'homme qui peuvent être utiles, citons:

La Charte européenne sur l'environnement et la santé, 1989

La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992

Le projet de Déclaration de principe sur les droits de la personne et l'environnement, 1994

La Déclaration de Bizkaia sur le droit à l'environnement, 1999

La Charte de la Terre, 2000

Références

Boyle, A, Anderson, M.R., *Human rights approaches to environmental protection: An overview*, Clarendon Press, Oxford, 1996.

Bosselmann, K., *Human rights and the environment: redefining fundamental principles*, www.arbld.unimelb.edu.au/envjust/papers/allpapers/bosselmann/home.htm.

Programme pour l'environnement du Conseil de l'Europe, www.nature.coe.int/portail.htm

Projet de Déclaration de principe sur les droits de l'homme et l'environnement, 1994 <http://www1.umn.edu/humanrts/instree/1994-dec.htm>

Charte de la Terre, www.chartedelaterre.org

Worldwatch, www.worldwatch.org